



STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Le droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas :

Un collègue (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a droit à 12 jours ouvrables maximum par an au titre du droit au congé pour formation syndicale avec traitement. La demande de congé doit être déposée par la voie hiérarchique au moins un mois à l'avance (modèle : <http://www.nice.snes.edu/spip.php?article12>). Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation. Sous prétexte de nécessité de service, certains chefs d'établissement essaient de priver des collègues de ce droit. En cas de difficulté, alerter la section académique du SNES-FSU.

POUR UN SYSTÈME SOLIDAIRE DE PROTECTION SOCIALE

Notre système de protection sociale est-il encore solidaire ? Le restera-t-il ?

Le jeudi 1^{er} Décembre 2016 à 9h30

Au siège du SNES-FSU, 264 Bd de la Madeleine à NICE

INSCRIVEZ-VOUS ET/OU INFORMEZ LES COLLÈGUES !

En 2000, l'OMS classait le système de protection sociale français comme le meilleur du monde. Pour rester le meilleur, il doit rester **solidaire**. Que signifie ce terme ? La solidarité est mise à mal dans une société libérale et individualiste mais qu'en est-il du principe et de la réalité de la protection offerte aux citoyens ?

Solidarité ? Entre qui et qui ? Entre le malade et le bien portant (le bien portant d'aujourd'hui peut être le malade de demain), entre les personnes d'âge différent, entre actif et retraité (l'actif d'aujourd'hui sera le retraité de demain), entre enfant et adulte, entre parent et non-parent, entre personnes vivant sur des territoires différents, entre travailleur et chômeur, entre personnes ayant des revenus différents...

Nous sommes bien tou-te-s à la fois bénéficiaires et financeurs et nous devons lutter syndicalement pour continuer à bénéficier d'un haut niveau de soin et de prévention dans un cadre solidaire garant de cohésion sociale.

Cette année c'est sur **les complémentaires** (en relation avec l'**ANI – Accord National Interprofessionnel**) que porteront plus particulièrement nos débats, car bien que souvent présentées comme une « avancée » dans une logique assurantielle, elles sont en réalité utilisées pour casser la Sécurité Sociale Solidaire

Ces questions nous concernent tou-te-s. Elles sont de première importance. Nous vous invitons à venir en discuter et participer à leur analyse.

Pensez à déposer la [demande d'autorisation d'absence](#) avant les vacances et à vous inscrire auprès de la section académique. Venez nombreux-ses !

La section académique du SNES-FSU de Nice

La Commission «Protection Sociale»
Coline Rozerot, Arlette Bartoletti, Nicole Giacomuzzo